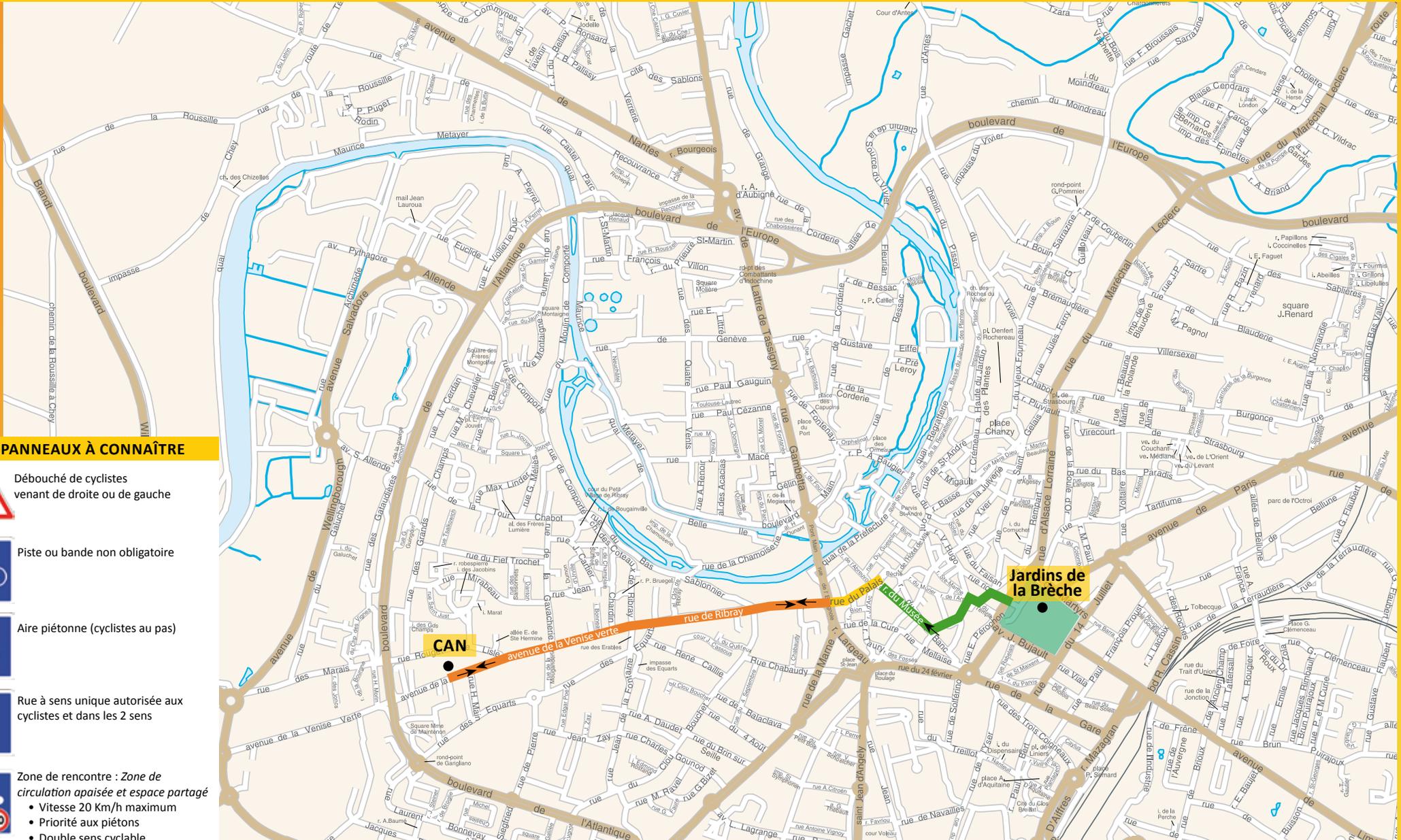


PLAN VÉLO Brèche → CAN



LES PANNEAUX À CONNAÎTRE



Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche



Piste ou bande non obligatoire



Aire piétonne (cyclistes au pas)



Rue à sens unique autorisée aux cyclistes et dans les 2 sens



Zone de rencontre : Zone de circulation apaisée et espace partagé

- Vitesse 20 Km/h maximum
- Priorité aux piétons
- Double sens cyclable

Niveau 1

Cyclistes avertis.
Voie déconseillée aux enfants.

Niveau 2

Adolescents ou adultes peu expérimentés,
enfants accompagnés.

Niveau 3

Tout public.
Voie verte ou hors circulation.